



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 313-315, 22^e Avenue (Lot 1 576 428)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement du zonage a été déposée à l'égard de la future habitation bifamiliale isolée sur le lot vacant 1 576 428 (313-315, 22^e Avenue), ayant pour objet d'autoriser:

- Que la hauteur du premier plancher du premier étage soit à 3,36 m par rapport au niveau supérieur de la couronne de la rue au lieu de la hauteur maximale de 1,80 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 février 2020 à 19 h 30, dans la salle Florian-Bleau, située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 janvier 2020.

(Signé) Zoë Lafrance

Zoë Lafrance, avocate

Directrice des affaires juridiques et greffière